

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune VAYRAC

Séance du 04 juin 2010

ARRIVE LE :
10 AOÛT 2010
CONSEIL GENERAL DU LOT

GER	
PROG	
ECO	
ENV	

Nombre de conseillers	
- en exercice	15
- présents	10
- votants	13
- absents	5
- exclus	

L'an deux mille dix, le 4 juin à 20 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. onseieur Hugues Du Pradel.

Etaient présents : MM.

es AURIEL, LE MEN, PAGNOUL, Mele ALRIVIE, MM. IRLE, GUEDES, GARABIGE, VERDIER, LAQUIEZE. Absents : Mmes BARCELO-IGNACE, ALARY, MM. VIGUERARD, LAVERDET, MAGNOL
Procurations de M. BARCELO-IGNACE à J.PAGNOUL, de R.VIGUERARD à S. ALRIVIE, de M. ALARY à D.VERDIER

Date de convocation :
27 mai 2010

Date d'affichage :

M. elle Sabine ALRIVIE a (ont) été nommé(e)s secrétaire(s).

OBJET

CONCERTATION
PREALABLE
PROJET VOIE
D'AVENIR
LIAISON NORD LOT -
AUTOROUTE A20

Le Maire rappelle la procédure de concertation préalable lancée par le Conseil Général du Lot et de la Corrèze, sur le projet de liaison routière du Nord du Lot à l'autoroute A20.

La concertation publique a pris fin le 29 mai 2010 et il est demandé aux communes dépositaires des dossiers de concertation de délibérer sur le choix entre les fuseaux Nord et Sud proposés.

Après en avoir délibéré, et sans préjuger des critères de sélection des tracés, le Conseil Municipal décide par

- 10 voix en faveur du fuseau Nord
- 3 voix en faveur du fuseau Sud

de se pronocer à la majorité en faveur du fuseau Nord proposé dans le cadre de la concertation préalable sur le projet Voie d'Avenir LOT-CORREZE.

REÇU LE :
- 8 JUIN 2010
Sous Préfecture de GOURDON

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous Préfecture de GOURDON
le et publication ou
notification du



Le Maire,

Signature

Hugues DU PRADEL